

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16^{de} chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 22 Novembre 1892

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 8 novembre courant, a nommé M. Adolphe Springer, Consul Général de la Principauté à Vienne (Autriche).

Le Prince, par Ordonnance du 14 novembre courant, a nommé Chevalier de Son Ordre de Saint-Charles, M. Adrien Marx, homme de lettres.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 14 de ce mois, M. Louis Copello, Conservateur du Palais de Monaco, a été autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie, qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Par Ordonnance du 15 novembre courant, le Prince a agréé la nomination de M. l'Abbé Joseph-Marie Lanier, en qualité de Vicaire de la Cathédrale de Monaco, en remplacement de M. l'Abbé Chamousset, démissionnaire.

Le Prince, par Ordonnance du 16 de ce mois, a promu M. Emile Bernich, Consul Général de la Principauté à Marseille, au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

NOUVELLES LOCALES

La Saint-Albert

La fête de notre Auguste Souverain a été célébrée, lundi et mardi, avec beaucoup d'entrain et au milieu d'une foule d'étrangers accourus des villes voisines.

Suivant la tradition, la journée a été inaugurée à la Mairie par la distribution de nombreux secours aux indigents ; puis le soir, les édifices publics, les collèges, les écoles et toutes les habitations se sont successivement illuminés ; l'aspect de Monaco-Ville était plus brillant et plus pittoresque que jamais. Après un feu d'artifice très artistement composé par M. Stevano et tiré sur la place de la Batterie, la retraite aux flambeaux, précédée de la Société Philharmonique, descendit de la place du Palais et parcourut la Condamine, pendant que la foule acclamait le Prince et la Princesse.

A dix heures, musique et cortège, tout était rentré à Monaco, la foule s'était dispersée, et le calme le plus complet régnait dans nos rues.

Le lendemain, M^{gr} l'Evêque célébrait la messe pontificale à la Cathédrale dont, à cette occasion, deux nouvelles travées venaient d'être ouvertes aux fidèles. Notre basilique, malgré cet agrandis-

sement, avait peine à contenir tous les assistants. Dans le transept avaient pris place les Autorités, ayant à leur tête S. Exc. le Gouverneur Général. Le Corps Consulaire occupait le côté droit. La Compagnie des Gardes et celle des Carabiniers faisaient le service d'honneur.

Plusieurs morceaux de chant et d'orchestre, dirigés par M. Bellini, maître de chapelle, ont été entendus. Les solistes chanteurs étaient : M^{lle} Castel, M^{lle} Clémentine Orengo, MM. Boggiani, Toubas et Aspluga.

Après le *Te Deum*, musique de M. O. Bouault, exécuté à grand orchestre, les Autorités et MM. les Consuls se réunirent à l'Hôtel du Gouvernement, où un banquet de 40 couverts leur était offert par M. le Baron de Farincourt.

A la fin du banquet, S. Exc. le Gouverneur Général s'est exprimé en ces termes :

La Saint-Albert a lieu, cette année, dans des circonstances qui en doublent le caractère joyeux ; car si notre émotion, celle de la population, tout entière, sans distinction d'origines nationales, ont été grandes à la première nouvelle de l'accident de Toulon, notre joie a été immense lorsque nous avons appris que, grâce au mâle sang-froid du Prince, réconforté par le calme courageux de la Princesse et la bravoure précocce de M^{lle} de Richelieu, nos bons et chers Souverains étaient sortis sains et saufs du danger qui les avait un instant menacés.

C'est donc avec un respectueux élan que nous venons de nous associer, par le cœur et la pensée, à notre vénéré Prélat, lorsqu'il entonnait tout à l'heure le chant du *Te Deum* ; qu'après Sa Grandeur nous répétons : Dieu soit loué ! et que nous levons chaleureusement nos verres en témoignage de dévouement et de loyalisme :

A notre vaillant Prince !

A notre vaillante et bien aimée Princesse !

A sa courageuse et charmante fille !

Je connais, Messieurs, vos sentiments franchement dynastiques, et je sais que vous m'en voudriez si je ne m'en faisais en ce moment l'interprète, en portant la santé de S. A. S. le Prince Héritaire, dont les aimables et solides qualités, l'abord si simple, si bienveillant, lui ont conquis l'affection unanime de ses compagnons d'arme et d'étude et l'ont rendu aussi populaire, à Saint-Cyr qu'à Monaco.

Saluons aussi la noble sœur de Charles III, que notre respectueux attachement n'a jamais cessé de suivre dans ses joies comme dans ses peines, et prions-la de croire que, si nous nous sommes réjouis, avec Elle, de l'heureuse union de Monseigneur le Duc d'Urach avec une princesse de la Maison Royale de Bavière, nous avons également pris part au nouveau deuil que vient de lui infliger la mort de la Reine Douairière de Wurtemberg, dont nous avons pu apprécier, de près, les royales vertus, pendant que Sa Majesté séjournait sur le littoral méditerranéen.

Après ces toasts unanimement applaudis, M. le Gouverneur Général constate que la Principauté continue, sûrement et méthodiquement sa marche en avant dans la voie de la prospérité, sous l'habile et vigoureuse impulsion d'un Souverain éminemment éclairé, libéral et progressiste, et il cite, à

l'appui de cette constatation, le développement incessant des constructions particulières ; celui de l'industrie locale, en ce qu'il a de compatible avec le cachet d'élégance qu'il faut, avant tout, conserver au territoire monégasque ; l'usage de plus en plus répandu de la lumière électrique ; la création d'un réseau téléphonique relié, dès aujourd'hui, aux villes principales des Alpes-Maritimes et qui mettra, bientôt, notre pays en communication avec Marseille, Lyon et Paris ; l'achèvement prochain et complet des égouts, d'après les données les plus modernes ; l'application des mesures sanitaires particulièrement recommandées par la science ; la construction d'un nouveau groupe scolaire aux Moulins, nos écoles actuelles ne pouvant plus suffire aux demandes d'admissions et, enfin, comme couronnement du bilan administratif de l'année, la découverte et la captation de sources abondantes, dont les eaux vont être prochainement distribuées dans tous nos quartiers.

S'adressant ensuite au Corps consulaire, M. de Farincourt dit qu'il est heureux de pouvoir ajouter que la cordialité des rapports du Gouvernement Princier, avec les autres Gouvernements, suit la même progression que notre prospérité intérieure et il cite, comme preuves éclatantes de cette cordialité, les assurances amicales adressées de toutes parts à Notre Auguste Souverain ; la brillante réception faite par LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie à Leurs Altesses Sérénissimes, à laquelle se sont associés spontanément les corps savants, les autorités, les municipalités de Gènes, de Naples et de la Sardaigne ; la réorganisation de notre représentation en Autriche-Hongrie, par la nomination d'un Envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire, ainsi que par la création d'un Consulat général à Vienne, sans parler de l'accueil particulièrement distingué dont le Ministre du Prince à Paris et son Gouvernement sont honorés, lorsque le service de Son Altesse les appelle à la Présidence de la République ou dans les ministères français, accueil dont ils sont uniquement redevables à leur titre de serviteurs dévoués du Prince de Monaco.

Son Excellence se plaît à reconnaître, à ce propos, que l'esprit large et conciliant du Corps consulaire, les liens d'affectueuse confiance dont sont empreintes les relations avec ses membres ont contribué à cimenter l'union qui existait déjà entre la Principauté, ses Princes et les Gouvernements étrangers.

M. le Gouverneur Général termine comme suit :

« J'ai la triste obligation, au nom du Prince, « mon Maître, au nom de la Principauté, en « notre nom à tous, d'exprimer ici combien a été « douloureusement sentie la perte de l'honorable « Comte Médecin.

« Par contre, il m'est particulièrement agré- « ble de pouvoir saluer, en la personne de M. « d'Auzac, son successeur, un très aimable reve- « vant du Corps consulaire, un vieil ami du « Gouvernement Princier, qui ne pouvait trou-

« ver, à Nice, un meilleur porte-drapeau, et « d'adresser des félicitations à M. Usquin, pour le « nouveau titre que son Gouvernement lui a « conféré.

« Enfin, Messieurs, c'est avec l'intention d'ac- « centuer l'expression de mes sentiments pour « l'honorable successeur du regretté marquis « Centurione, que j'ai tenu à réserver pour la fin « le toast que je vous propose de porter à M. « le Consul Général d'Italie, au marquis Carcano, « à qui ses qualités de diplomate et d'homme du « monde accompli, ont immédiatement assuré la « considération et l'estime de tous ».

M. l'Evêque répond à M. le Gouverneur Gé- néral. Il partage les sentiments profonds et in- vétéérés de respect et d'attachement proclamés par Son Excellence pour les Souverains de Monaco, sentiments ravivés par l'émotion que lui ont cau- sée les dangers auxquels ont échappé dernièrement Leurs Altesses Sérénissimes. Dans ce toast, Sa Grandeur a souligné très à propos quelques-uns des passages les plus saillants du toast de M. le Baron de Farincourt.

M. le Marquis Carcano, Consul Général d'Ita- lie, s'associe aux témoignages de respect, ainsi qu'aux vœux de bonheur qui viennent d'être adressés à Leurs Altesses Sérénissimes et à la famille Princière. Le Comte Gurowski de Wezele rappelle, à son tour, combien les relations des Consuls avec le Gouvernement Princier sont faciles et cordiales, il en remercie, au nom de ses collè- gues et au sien, le Baron de Farincourt, dont il est heureux de porter la santé.

M. Smith, Vice-Consul de Sa Majesté Britan- nique, exprime les regrets qu'éprouve M. Harris de n'avoir pu assister à nos fêtes. Il tient à décl- arer que les sentiments dont M. le Consul d'Au- triche-Hongrie vient de se faire l'interprète sont partagés sans réserve par M. le Consul d'Angle- terre et lui.

M. le Ch^{er} de Loth a porté un toast à M^{me} la Baronne de Farincourt. Enfin, M. Georges d'Auzac a remercié Son Excellence et ses collègues du Corps Consulaire de l'accueil si flatteur qui venait de lui être fait.

En se levant de table, M. le Gouverneur Gé- néral donne rendez-vous à ses hôtes, pour la Saint- Albert de 1893, dans un local plus digne d'eux et de la Principauté.

Les jeux populaires ont attiré dans l'après- midi une foule de promeneurs sur la place du Pa- lais, où la Société Philharmonique a donné un concert vigoureusement applaudi.

Que dire de la fête de nuit à Monte Carlo? De l'aveu de tous, jamais l'on avait vu illuminations mieux ordonnées ni plus réussies. La place du Casino était décorée avec autant d'ingéniosité que de bon goût; les avenues adjacentes, l'hôtel de Paris et tous les établissements ou villas envi- ronnants étaient à l'unisson. Le feu d'artifice était mieux nourri et plus éclatant que les précédents.

Les trains supplémentaires organisés par la Compagnie P.-L.-M. avaient amené dans la Prin- cipauté plusieurs milliers d'étrangers, qui ont donné toute la journée à notre pays une anima- tion extraordinaire. Le temps s'était, dès le matin, rasséréné, et nos visiteurs sont repartis double- ment émerveillés par l'éclat de nos fêtes, et par la douceur exceptionnelle de notre beau climat.

Dimanche prochain 27 novembre, la Société Philharmonique et la Société Chorale fêteront la Sainte Cécile.

Une messe en musique sera célébrée à 9 heures du matin à la Cathédrale, elle sera précédée de la bénédiction du drapeau de la Société Chorale.

Dimanche, à 4 heures de l'après-midi, matinée musicale et théâtrale donnée au Collège de la Visi- tation par la Société Chorale.

Dimanche prochain 27 novembre, à 3 heures, aura lieu au siège de la Société des Régates de Monaco, un congrès des délégués de toutes les Sociétés Nautiques du littoral compris entre Marseille et Menton.

Le but de cette réunion est de fixer les dates des régates qui auront lieu cette saison, et les condi- tions à imposer aux concurrents.

La date de la première représentation théâtrale est fixée au samedi 24 décembre, M^{me} Jeanne Gran- nier jouera *la Périchole*. Le second spectacle sera très probablement une opérette d'Offenbach, les *Brigands*, qui n'a jamais été jouée à Monte Carlo.

Sous l'influence de la douce température dont nous sommes gratifiés, la végétation a pris à Mo- naco des allures printanières. Les jardins sont superbes et les amandiers de Saint-Martin, devan- çant l'époque de leur floraison, sont couverts de boutons.

Nous apprenons avec satisfaction que M. Jean Almondo, horticulteur-fleuriste à Monte Carlo, a été nommé fournisseur breveté de S. A. S. le Prince.

Les trains 313 et 340, entre Nice et Monte Carlo, qui ne doivent avoir lieu que le 15 décembre, seront mis en marche les jeudis 24 courant, 1^{er} et 8 décembre, à l'occasion des Concerts classiques.

Jeudi 24 Novembre 1892, à 2 heures de l'après-midi
1^{er} CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
Sous la direction de M. Arthur STRECK

<i>Symphonie en ut mineur</i>	Beethoven.
A. Allegro con brio — B. Andantino con moto — C. Allegro e presto.	
Ouverture de <i>Théodoric</i>	Colomer.
<i>Siegfried-Idyll</i> (1 ^{re} audition).....	R. Wagner.
<i>Espana</i> , rapsodie pour orchestre.....	Em. Chabrier.
<i>Première Suite</i> , pour orchestre (1 ^{re} audit.)	G. Pierné.
I. Entrée en forme de menuet vif — II. Mar- che funèbre — III. Intermezzo — IV. Ta- rentelle.	

Il est créé des Cartes d'entrée spéciale pour les con- certs classiques qui auront lieu le jeudi de chaque semaine, à 2 heures précises, du 24 novembre 1892 au 20 avril 1893.

Ces cartes seront par séries comme suit :

1 ^{re} série du 24 novembre à fin décembre 1892,	6 concerts
2 ^e — janvier 1893.....	4 —
3 ^e — février.....	4 —
4 ^e — mars et avril.....	7 —

Ces cartes de série sont personnelles; leur prix est de 6 francs l'une.

Il sera également délivré, le *mercredi de chaque semaine*, des cartes valables pour le concert du lende- main, au prix de 2 francs.

Les unes et les autres n'assurent pas au porteur la possession d'une place numérotée; elles ne donnent droit qu'à l'entrée spéciale dans la salle de concert à partir de 1 heure 1/4 jusqu'à 1 heure 3/4, c'est-à-dire avant l'ouverture des portes au public.

Adresser les demandes à la Direction.
Le produit de la vente de ces cartes sera affecté aux établissements de bienfaisance de la région.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Un grand banc de sardines a abordé sur notre littoral; aussi depuis plusieurs jours les pêcheurs — de Nice, Cagnes, Antibes et Saint-Raphaël — font-ils des pêches miraculeuses.

Matin et soir, les bateaux de pêche arrivent au rivage avec leurs filets remplis.

Nous souhaitons à nos braves pêcheurs que cette pêche se prolonge encore quelques jours.

Villefranche. — Le *Journal officiel* publie le

décret suivant qui rétablit les prud'homies de pêcheurs de Villefranche et de Menton.

Article 1^{er}. — La prud'homie des pêcheurs de Ville- franche est reconstituée. Les limites de sa juridiction sont comprises entre la pointe Sabatier et la frontière ouest de la Principauté de Monaco.

Art. 2. — La prud'homie des pêcheurs de Menton est reconstituée. Les limites de sa juridiction coïncident avec celles du syndicat de Menton.

Art. 3. — Le fonctionnement des prud'homies de Villefranche et de Menton est soumis aux dispositions du décret sus-visé du 19 novembre 1859.

La Turbie. — Du rapport fait à la Chambre des députés français au nom de la Commission des chemins de fer chargée d'examiner le projet de loi de déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'intérêt local à cré- maillère, à construire sur le territoire de la Turbie, nous extrayons les renseignements suivants :

« La ligne part de la limite de la Principauté de Mo- « naco, au lieu dit plateau du Carnier; elle a une lon- « gueur de 2,328 mètres. La différence de niveau entre « l'origine et le point terminus est de 399 mètres.

« Les rampes varient de cinq à vingt-cinq centimètres « par mètre.

« C'est une ligne à crémaillère comme la ligne suisse « de Viège à Zermatt. »

Voici maintenant la teneur du projet de loi soumis à la Chambre :

« ARTICLE PREMIER. — Est déclaré d'utilité publique « l'établissement, sur le territoire de la commune de la « Turbie (Alpes-Maritimes), d'un chemin de fer d'intérêt « local, à voie d'un mètre de largeur entre les bords « intérieurs des rails, à crémaillère, et partant du plateau « du Carnier pour aboutir à la route nationale n° 7.

« ART. 2. — La présente déclaration d'utilité publique « sera considérée comme nulle et non avenue si les « expropriations nécessaires pour l'exécution dudit che- « min ne sont pas accomplies dans le délai de quatre ans, « à partir de la promulgation de la présente loi.

« ART. 3. — La commune de la Turbie est autorisée à « pourvoir à l'exécution de la ligne dont il s'agit, comme « chemin de fer d'intérêt local, suivant les dispositions « de la loi du 11 juin 1880, et conformément aux clauses « et conditions de la convention passée, le 8 janvier 1892, « entre le maire de la Turbie, d'une part, et les sieurs « Charles Masson et Dalmas, agissant au nom et comme « administrateurs de la Compagnie du chemin de fer « d'intérêt local de la Turbie (Righi d'hiver), d'autre « part, ainsi que du cahier des charges joint à cette « convention. »

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La saison cynégétique est, cette année, essentielle- ment franco-russe.

En 1888, M. Carnot avait donné, en l'honneur de Leurs Altesses Impériales russes une chasse, dont le roi avait été le grand-duc Wladimir qui avait tué 149 pièces sur 539. Le grand-duc Alexis venait en second rang au ta- bleau avec 115 pièces.

La chasse offerte par le Président de la République aux grands-ducs de Russie, dans les tirés de Rambouil- let, a été très brillante. Les grands-ducs Wladimir et Alexis, le duc Leuchtenberg, le prince Platon Obolenski, aide de camp du grand-duc Wladimir, le prince You- soupof, aide de camp du grand-duc Serge, ont été recus à la gare de l'Ouest par les officiers militaires de la Pré- sidence; ils y ont été rejoints par le comte de Monte- bello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. A la gare de Rambouillet, le train présidentiel a été salué par les cris de : « Vive la Russie! Vive la France! » Des voitures, menées par des postillons en habit rouge et bleu ont traversé la ville qui était pavoisée de dra- peaux russes et de drapeaux français et conduit M. Car- not et ses hôtes au chalet qui servait de rendez-vous de chasse. Chacun des chasseurs avait à sa disposition un cabinet de toilette. A onze heures, on a servi le déjeu- ner sur une table couverte de fleurs. M. Carnot, assis en face du grand-duc Wladimir, avait à sa droite le grand-duc Alexis et à sa gauche le duc de Leuchtenberg.

A midi, la chasse a commencé. Les chasseurs étaient en costume gris foncé et en bottes. Le temps était su- perbe, et le tir a continué jusqu'à quatre heures et

demie. Les grands-ducs ont tué près de quatre cents pièces, M. Carnot, une cinquantaine.

Après la chasse, lunch. Un train spécial a ramené ensuite M. Carnot et ses hôtes à Paris.

Leurs Altesses Impériales ont chassé également chez le comte Potocki, à la Croix Saint-Jacques. On a abattu plus de quatorze cents pièces. Le grand-duc Wladimir en a tué 175, le grand-duc Alexis, 160, et le duc de Leuchtenberg, une centaine.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir, accompagnés du prince et de la princesse Obolenski, ont passé une journée au château de Presles, chez le marquis et la marquise de Jancourt.

Leurs Altesses Impériales ont enfin déjeuné chez le baron et la baronne de Mohrenheim. Elles ont été reçues au bas du perron de l'hôtel de la rue de Grenelle par l'ambassadeur et l'ambassadrice de Russie.

La table était ornée d'orchidées et de roses, et le menu choisi. En raison de la mort récente de la reine Olga de Wurtemberg, tanté de l'empereur Alexandre III, tous les convives étaient en grand deuil. On a pris le café dans le jardin de l'hôtel.

Le grand-duc et la grande-duchesse Serge viennent d'arriver à Paris, après un voyage à Rome et dans les principales villes de l'Italie.

Un de nos sportsmen les plus connus, M. Louis Delamarre, propriétaire de presque toute la forêt de la Ferté-Vidame, près de Dreux, vient, entre deux laisser-courre, de donner une fête charmante au rendez-vous de chasse de Fresnaye. De charmantes chasseresses ont pris part aux battues, et le tableau, éclairé à la lueur des feux de Bengale, a été très intéressant.

En forêt de Loudiac, l'équipage du comte de Goulaine chasse presque tous les jours. Dans la dernière chasse, après deux heures et demie de poursuite acharnée, le cerf a été servi au couteau par le comte René de Beaumont. Les honneurs du pied ont été faits à la comtesse du Bouchage.

Malgré les magnifiques journées dont nous jouissons, les rentrées à Paris commencent.

La marquise de Saint-Paul, après avoir passé la belle saison à Dinard, puis au château de Bonnelles chez la duchesse d'Uzès, est revenue à Paris. Elle a donné une soirée artistique en l'honneur de la fête de sa mère, la marquise de Brou.

La princesse Mathilde, de retour de son château de Saint-Gratien, est réinstallée dans son hôtel de la rue de Berri, où elle a reçu les membres de la famille impériale de Russie, présents à Paris.

M. et M^{me} George de Montgomery sont en ce moment à Paris dans leur hôtel de la rue de Brignole. L'accident de voiture survenu à M^{me} de Montgomery pendant son séjour à Cobourg ne lui permet encore de marcher qu'en s'appuyant sur des béquilles. Dès qu'elle sera remise, elle ira, avec son mari, s'installer à Menton jusqu'au printemps.

La marquise d'Anglesey, qui s'est réinstallée dans son hôtel de la rue Marbœuf, a donné un dîner très élégant.

Grand déjeuner chez la princesse de Brancovan.

Soirée musicale chez la baronne Scotti.

L'ancien directeur de l'Odéon, M. Porel, a transformé l'Eden et lui a donné le nom un peu ambitieux de Grand-Théâtre. La salle est élégante et confortable. La troupe est bonne; son étoilé, M^{me} Réjane, est d'un parisianisme incomparable. Malheureusement, la pièce de début, *Sapho*, une reprise, est un peu démodée, et M^{lle} Réjane s'est trouvée mal à l'aise dans un rôle qui ne répond pas assez à son tempérament. L'acoustique laisse encore à désirer; il y aura des modifications intérieures à faire pour remédier à ce défaut capital. Nous savons que la question est à l'étude.

Les paroles restent, la pièce de M. Paul Hervieu qu'a donnée le Vaudeville, a obtenu ce qu'on appelait autrefois un succès d'estime. C'est très littéraire et d'une belle écriture, comme on dit aujourd'hui. Il y a de la psychologie, et les interprètes, en tête desquels brillent M. Berton et M^{lle} Brandès, ont fait merveille. Le défaut de l'œuvre est de n'être pas assez théâtrale. Toujours l'histoire du civet où il ne manque que le lièvre! On doit savoir gré à la direction du Vaudeville de cette tentative; mais il serait temps pour elle de songer à quelque pièce plus attrayante. On parle d'une pièce de MM. Blum et Tsché qui est poète: répondra-t-elle au besoin que le public manifeste de s'amuser?

DANGEAU.

A propos d'une critique bibliographique

Nous avons reçu de M. Jérôme de Ferrari, de Gênes, une réponse aux observations présentées dans notre numéro 1785, par M. Saige, sur la publication d'un opuscule intitulé: *La Seigneurie de Monaco dans la première moitié du XIV^e siècle*, dont M. de Ferrari est l'auteur.

Quoique nous ayons pour règle d'éviter dans le *Journal de Monaco* toute espèce de polémique, nous insérons par exception la communication de M. de Ferrari; mais nous croyons devoir la faire suivre des nouvelles observations que cette réponse oblige M. Saige à ajouter à son précédent article.

N. D. L. R.

Voici la communication de M. de Ferrari:

M. le Commandeur Gustave Saige, l'éminent Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de S. A. S. le Prince de Monaco, a bien voulu s'occuper, dans le n^o 1785 du *Journal de Monaco*, du 18 octobre 1892, de mon ouvrage historique sur la *Seigneurie de Monaco* (1).

Cet ouvrage avait spécialement pour but d'éclairer, d'après des documents que j'ai eu la chance de découvrir, la première moitié du XIV^e siècle, qui est la période de l'histoire de la Principauté peut-être la plus obscure par l'incertitude des notices, qu'on a sur les événements qui s'y sont déroulés à la suite des discordes entre les Guelfes et les Gibelins.

M. Saige met dans cette discussion la sérénité d'esprit qui est propre à une intelligence supérieure jointe à une érudition profonde.

Pourtant puisque les arguments que M. Saige fait valoir à l'appui de sa thèse ne me paraissent pas concluants, je crois devoir lui répondre quelques mots.

I

J'entre directement en matière. Il y a d'abord dans mon ouvrage la remarque que ce n'est pas de l'empereur Henri IV qu'il devrait être question dans la *Notice historique sur les Princes de Monaco*, mais bien de Henri VI. M. Saige dit qu'il ne s'arrêtera pas sur cette remarque parce qu'il s'agit ici d'une faute typographique, « erreur que tout lecteur aura corrigée de lui-même ». Cependant cette même erreur est reproduite depuis plusieurs années dans l'*Annuaire de la Principauté de Monaco*, dans tous les cas certainement depuis l'année 1879.

Il y a de plus: la *Notice historique* a été révisée en 1887 et en 1889, et surtout en 1890. M. Saige l'a dressée à nouveau à partir justement de la fin du XIII^e siècle sur les titres authentiques des archives de Monaco, de France, d'Italie et d'Espagne. C'est M. Saige lui-même qui le dit. Pourquoi l'erreur typographique a-t-elle été maintenue encore? Pour une fois, la faute peut passer pour un *lapsus calami*, jamais une erreur répétée et continuée.

M. Saige poursuit en justifiant l'explication qu'il a donnée des circonstances historiques qui déterminèrent Henri VI (Henri IV selon lui) à donner la solennelle investiture à la commune de Gênes du rocher, de la colline et du port de Monaco. Il soutient que l'empereur a fait cela uniquement pour le rétablissement du royaume d'Arles et non pas pour la conquête du royaume de Sicile.

A cette objection, je n'ai qu'à lui opposer les considérations que le profond historien Sismondi (2) fait à ce propos. « La première pensée de Henri, dit Sismondi, a dû être celle de ressaisir un royaume qui venait de lui être enlevé juste au moment où ses droits à la succession étaient établis. Pour recouvrer l'héritage de son épouse, il rechercha l'aide des républiques italiennes et surtout des maritimes ». Parmi ces dernières, la république de Gênes jouait le premier rôle; et *Ottobonus Scriba*, qui est un chroniqueur contemporain, nous a conservé dans ses *Annales Genuenses* (3) les paroles textuelles que Henri VI adressa aux Génois. Il vaut bien la peine de les reproduire ici: « Si avec votre secours, après celui de Dieu, je pouvais ressaisir mon royaume de Sicile, l'honneur en serait pour moi, mais le profit « entièrement à vous. Je ne veux pas y rester avec mes Allemands, mais vous y resterez, vous et vos descendants, et le royaume, sous tous les points de vue, sera « plutôt à vous qu'à moi ». L'empereur leur promit aussi les privilèges et les exemptions les plus avantageuses dans tous les ports de la Sicile, ainsi que de leur inféoder, avec le titre de comte, la ville de Syracuse avec toutes ses dépendances et de leur accorder en fief 250 seigneuries avec le titre de chevalier dans la vallée de Noto. C'est en garantie de toutes ces promesses

(1) *La Seigneurie de Monaco pendant la première moitié du XIV^e siècle* (1304-1341), par l'avocat Jérôme F. de Ferrari. — Rocca San Casciano, établissement typographique Capelli 1892.

(2) *Histoire des Républiques Italiennes du Moyen-Age*, par L. S. Sismonde Sismondi. — Bruxelles 1836, tome I, chap. 12.

(3) *Ottobonus Scribae, Annales Genuenses*, livre I, pages 364 et 367.

qu'Henri VI expédia aux Génois un diplôme d'investiture muni de sa signature et du grand sceau de l'empire.

C'est donc la reprise du royaume de Sicile qui a été le motif vrai et déterminant de la cession de Monaco à la république de Gênes. Je me demande pourquoi dans la *Notice historique* il n'y a pas la moindre allusion à ceci. Il est possible que le désir de rétablir le royaume d'Arles ait été aussi une des causes de cette disposition de l'empereur, mais cela n'empêche pas que le principal motif ait été omis par M. Saige.

II

Mais venons à ce qui constitue la partie principale de mon travail.

Qu'est-ce qu'il en était de Monaco dans la première moitié du XIV^e siècle?

Les quatre documents que j'ai reproduits prouvent que de 1301 à 1338 ce ne sont pas certainement les Grimaldi qui en sont les seigneurs. Cette conclusion n'étonnera pas si l'on observe les données historiques suivantes:

1^o En 1301, Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, au pouvoir duquel les Guelfes ont remis Monaco, en donne la seigneurie à la république de Gênes;

2^o En 1304, Charles II donna en fief « in feudum » dans le texte au Seigneur « Dominus (1) » (n'en déplaise à M. Saige) Nicolas, fils d'Ingo Spinola « les maisons existant dans l'enceinte de Monaco et toutes les autres propriétés appartenant aux expulsés de Gênes, « qui jusqu'à ce moment avaient occupé le château, les « quelles propriétés étaient situées, soit aux environs du « château, soit à la Turbie, soit à Nice, soit n'importe « où ailleurs, tant dans le comté de Provence, que dans « la rivière de Gênes (2) ».

Il n'est donc pas question de « biens particuliers »: en ce cas, on aurait dit « aliquae domus » (certaines maisons), en les déterminant ensuite nominativement et distinctement; mais ici, il s'agit indubitablement d'un ensemble de maisons, d'un village, d'un bourg. Cela est aussi confirmé dans le quatrième des documents cités par moi, qui est l'*Acte de cession de biens féodaux entre le seigneur Rabella des Grimaldi et le seigneur Charles des Grimaldi, fait et rédigé par M^o Jacob de Laneris de Castro, notaire du S. Empire R. à Gênes le quatorze mai mil trois cent quarante-un* (3), dans lequel il est question de la vente qui avait été faite par Nicolas Spinola à Rabella Grimaldi (et non pas à Charles Grimaldi, comme il est dit dans la *Notice historique*) en foi de l'acte du 9 juillet 1338 des « maisons, des terrains « et des propriétés situés dans l'enceinte de Monaco et « au dehors ainsi que des droits y afférant (4) ».

Ce qui prouve encore qu'il s'agit ici de biens féodaux c'est que les quatre documents que j'ai reproduits ont été dressés par des notaires de l'Empire à Gênes et non pas par des notaires de la République. J'ajoute pour ceux qui ne le sauraient pas, que dans l'Etat de Gênes les notaires de l'Empire ne rédigeaient que les actes se référant à tout ce qui concernait les fiefs; quant aux actes de propriété privée, ce sont les notaires de la République qui en savaient. Du reste, en fin de compte, si les actes des années 1301 et 1304 n'inféodent en aucune façon la seigneurie de la place, comme le prétend M. Saige, cela voudrait dire, dans tous les cas, que Charles II a voulu réserver cette seigneurie pour lui-même, — et que par conséquent à cette époque ne pouvait avoir pour maître que l'un des deux, soit Charles II, soit Nicolas Spinola.

M. Saige me fait encore le reproche que, me basant sur les documents que j'ai rencontrés aux Archives municipales de Gênes, je fais table rase de tous les faits qui se sont produits à Monaco dans la période de 1301 à 1338, tout en admettant cependant que j'en ai reproduit la mention d'après la notice chronologique, en ne les considérant que comme des renseignements négligeables de chroniques, alors qu'elles sont exclusivement l'énoncé fidèle de documents dont la plupart existent en originaux aux Archives de Monaco.

Je me permettrai d'observer que M. Saige se trompe du tout au tout. Si je fais mention de ces différentes données historiques, ce n'est nullement comme de renseignements négligeables, ainsi que M. Saige fait semblant de le croire et veut le faire accroire aux autres, mais bien comme d'arguments à l'appui de la thèse soutenue par moi. En effet, tous ces renseignements démontrent que les différents membres de la famille Grimaldi se trouvaient et agissaient dans ce temps-là en Flandre (1304), en France (1304 et 1305), à Naples (1310), à Gênes même (1311), partout en un mot, sauf à Monaco, dont selon M. Saige ils étaient les seigneurs.

(1) Dans l'original latin: « ... concessio facta fuit dicto Domino Nicoloso in feudum ». Voir mon ouvrage, pag. 9, 1^{re} colonne, docum. 1.

(2) Dans l'original latin: « de domibus existentibus in castro Monachi riparia Januae et omnibus aliis possessionibus que fuerant tunc forestorium de Janua, qui dudum tunc castrum Monachi detinerant, sitis in tergo dicti castri Monachi sive Turbiae, vel Niceae, aut ubicumque alibi, tam in comitatu Provinciae quam in riparia Januae ». *Ibidem*.

(3) C'est le titre du document. Voir mon ouvrage, page 13, 2^e colonne, Doc. IV.

(4) Le texte latin dit: « de domibus, terris, possessionibus et juribus sitis et positus infra castrum Monachi et extra dictum castrum ». *Ibidem*.

Je suis très reconnaissant à l'éminent Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de S. A. S. de vouloir bien me fournir un nouvel argument, en mentionnant l'assaut qu'en 1310 François Grimaldi donna à la place de Monaco. Quand une place vous appartient, il n'est pas besoin, ce me semble, de lui faire assaut nuitamment. Il paraîtrait donc clair qu'à l'époque en question les Grimaldi n'étaient pas seigneurs de Monaco. François Grimaldi s'empara de Monaco pour le compte des Guelfes contre les Gibelins; or, Nicolas Spinola était Gibelin, ce qui appuierait mon assertion que c'est bien lui et non pas un autre qui était maître de Monaco dans cette partie du XIV^e siècle.

Je soutiens donc, jusqu'à preuve du contraire, que les Grimaldi ne furent vraiment SEIGNEURS de Monaco qu'à partir de 1338, quand ils l'ont acheté de Nicolas Spinola pour la somme de 1.200 florins d'or; de même qu'ils n'étaient pas Seigneurs de Menton et de Roquebrune jusqu'en 1346 et 1355 quand Charles Grimaldi — le même qui, en 1341, acheta Monaco de Rabella Grimaldi qui l'avait acheté en 1338 des Spinola — acheta Menton à Emmanuel Vento (1) et Roquebrune au Comte de Vintimille.

Encore un mot. M. Saige se dit désolé de m'enlever si complètement l'illusion sur ma trouvaille, les quatre documents dont il s'agit existant déjà aux Archives du Palais de Monaco. Si tel est le cas, tant mieux; mais je n'en aurais pas moins été le premier à les publier *in extenso* et à les porter à la connaissance du public.

A mon tour, je me demande avec surprise: pourquoi M. Saige ayant des documents aussi précieux et si intéressants sous sa main, a négligé d'en tirer parti pour sa *Notice Historique sur les Princes de Monaco*? Et alors, si les documents que j'ai trouvés dans les Archives municipales de Gênes ne sont que des copies et ceux des Archives de Monaco les originaux, ces originaux étaient si jalousement conservés que la publication des copies devient une véritable découverte. Ce que je voulais faire connaître, c'est la teneur des documents et non pas le parchemin sur lequel ils ont été écrits, et du moment que la copie est conforme à l'original, il n'y a aucune illusion de ma part, mais le résultat auquel je voulais arriver.

Gênes, Place S. Laurent, 17.
8 novembre 1892.

Gérôme-F. DE FERRARI.

Nous plaçons, à la suite de cette communication, la réponse que nous adresse M. Saige:

M. de Ferrari, par un procédé de polémique dont nous laissons le lecteur juge, tient absolument à démontrer que nous ignorons la différence qui existe entre les empereurs Henri IV et Henri VI; aussi insiste-t-il pour nous attribuer la paternité d'une *coquille* qui s'est, par inadvertance, maintenue depuis 1832 dans les annuaires successifs de la Principauté.

Soit, si cela peut le consoler de sa mésaventure historique; mais nous devons cependant répéter que la *Notice historique*, rectifiée seulement depuis quelques années, n'est pas de notre rédaction et contient depuis soixante ans toutes les mentions qu'il critique.

« Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né... »

Passons. — Au surplus, le lecteur ne nous pardonnerait pas de nous arrêter à de pareilles minuties, indignes de gens sérieux.

M. de Ferrari maintient, en citant Sismondi et Ottobono Scriba, qu'Henri VI avait intérêt à l'alliance des Génois dans sa guerre contre Tancrede de Sicile. Qui le lui conteste? Mais il déplace la question: il s'agit de savoir si, oui ou non, en dépouillant au profit de Gênes le comte de Provence de Monaco, l'empereur faisait un acte d'hostilité contre ce dernier. C'est presque une naïveté; et, cependant, c'est ce que refuse de reconnaître M. de Ferrari et pourquoi il propose à la *Notice* une correction qui aboutit à un non sens.

Mais, arrivons au fond du débat; M. de Ferrari continue à soutenir que l'inféodation aux Spinola a constitué ceux-ci seigneurs de Monaco de 1304 à 1338. Pas un mot, nous le répétons, de la donation primitive, n'autorise cette assertion; bien plus, si l'auteur avait lu attentivement la vente à Rabella Grimaldi, dont il se fait gloire d'avoir le premier publié le texte, il y eût vu que l'annulation de l'inféodation faite dès 1304 y est tout au long et expressément rapportée.

Son argumentation pêche donc entièrement par la base, en vertu précisément du texte sur lequel il s'appuie et d'où il résulte que les Spinola n'ont pu transmettre aux Grimaldi des droits, ou plutôt des devoirs féodaux dont ils furent déchargés dès l'origine.

Mais, lors même que l'acte en question n'eût pas contenu la clause qui lui a si singulièrement échappé, M. de Ferrari nous permettrait de lui faire remarquer qu'il faudrait forcer le sens des formules, comme il tente de

(1) Voir l'ouvrage *I Vento Signori di Mentone*, par Jérôme Rossi, membre de l'Académie Royale Héraldique Italienne, pages 45-49 du *Giornale Araldico-Genologico-Diplomatico*. Anno 1890-91, tomo XVIII, Pisa 1891.

le faire, pour voir dans des biens donnés sous réserve féodale autre chose que des biens particuliers; autrement, ces biens étant répandus non seulement à Monaco, mais à La Turbie et à Nice, M. de Ferrari soutendrait-il que les Spinola fussent devenus par ces inféodations seigneurs de La Turbie et de Nice? — Cela ne tient pas debout.

Maintenant, que dire de l'argument tiré de la qualification de Seigneur — *Dominus* — placée, suivant l'étiquette, devant le nom d'un haut personnage comme Nicoloso Spinola, dans laquelle M. de Ferrari voudrait trouver une corrélation avec l'inféodation de la seigneurie de Monaco attribuée à Nicoloso par Charles II? — Nous ne faisons pas à la science du jeune auteur l'injure de croire qu'il a sérieusement avancé une erreur aussi élémentaire.

M. de Ferrari prétend ensuite avoir à soutenir contre nous la thèse que les Grimaldi ne furent à aucun moment seigneurs de Monaco de 1304 à 1338; où a-t-il surpris chez nous une opinion contraire, quoiqu'il l'affirme avec une assurance qui donnerait une fâcheuse idée de sa façon de discuter?

Non seulement nous n'avons jamais soutenu rien de semblable, mais nous allons plus loin et, contrairement à une indication de l'annuaire de la Principauté, nous établissons, après Gioffredo, dans le prochain volume de notre publication, qu'il faut descendre, non pas jusqu'en 1338, mais jusqu'en juillet 1342 pour trouver deux Grimaldi coseigneurs de Monaco: Antoine, frère de Charles, et Gabriel, son cousin, qui figurent avec cette qualité dans le conflit avec Nice pour le droit de mer. Ils étaient coseigneurs avec Charles Grimaldi; mais nous ne trouverons ce dernier explicitement revêtu de cette qualité que dans un acte de 1352, dans le règlement de sa coseigneurie avec son frère Antoine.

M. de Ferrari n'a donc rien soutenu sur ce point qui lui soit contesté et qui ne soit déjà connu, et son reproche est par conséquent gratuit.

Au surplus nous n'insisterons pas sur l'étalage d'érudition un peu puéril où se complait notre jeune contradicteur; encore moins sur des insinuations qui voudraient être blessantes; ce qui reste grave, c'est l'insistance de M. de Ferrari à répéter sa prétention d'avoir découvert des documents cités, analysés et commentés depuis deux siècles par tous les historiens et qui, par ce motif, n'ont jamais été « jalousement dissimulés aux archives de Monaco », comme il voudrait maintenant le laisser entendre. Il réclame subsidiairement le mérite de les avoir pour la première fois publiés; — il n'est pas paléographe et nous ne lui ferons pas le chagrin de relever les nombreuses fautes de sa transcription.

Mais puisqu'il nous y oblige, nous sommes bien contraint, en finissant, de faire remarquer que M. de Ferrari ne peut, de bonne foi, reprocher à la *Notice* de passer sous silence les documents qu'il a soi-disant découverts.

Dès l'année 1832, l'*Annuaire* contient la mention suivante:

1338 — Charles I^{er}, dit le Grand, achète de Nicolas Spinola, chef des Gibelins, les terres que ceux-ci possédaient encore dans la Principauté.

Cette mention s'est répétée depuis dans tous les *Annuaire*s. Mais, ce qui est plus fort, ce sur quoi nous n'avons pas voulu d'abord insister, M. de Ferrari la cite en toutes lettres dans son travail!

Or, qu'il relise encore la cession de Rabella Grimaldi à son cousin Charles, dont il publie le texte, il y verra que, dans l'acquisition des biens de Nicoloso Spinola, Rabella n'avait été que le prête-nom de Charles Grimaldi; ce qui justifie pleinement la forme abrégée donnée à la mention de la *Notice*.

M. de Ferrari a donc publié lui-même la réfutation de sa prétendue découverte; il l'eût senti s'il n'eût été aveuglé par « le mirage de l'inédit », genre d'affection fort connu en érudition.

Mais alors, que serait devenue toute la mise en scène de sa découverte historique?...

Le lecteur nous en voudrait d'insister.

GUSTAVE SAIGE.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le vingt-huit octobre dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions qui y étaient représentées.

Conformément à l'article 34 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le MERCREDI TRENTE NOVEMBRE courant, à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 20 novembre 1892

NICE, yacht à vapeur, <i>Saurian</i> , angl., c. Hamilton,	passagers.
CANNES, yacht à vapeur, <i>Fée</i> , allem., c. Salamite,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	sablé.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr. c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Marceau</i> , fr., c. Grisolle,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

Départs du 14 au 20 novembre

NICE, yacht à vapeur, <i>Saurian</i> , angl., c. Hamilton,	passagers.
CANNES, yacht à vap. <i>Fée</i> , allem., c. Salamite,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr. c. Doglio,	sur lest.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr. c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Marceau</i> , fr., c. Grisolle,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

L'Etude de M^e Charles TOBON, huissier, est transférée, rue du Tribunal, n^o 1, au premier étage.

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE
Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)								
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
14	765.2	65.2	65.1	65.2	65.4	14.5	14.2	15.2	14.5	13.8	78.6	Calme	Couvert, pluie	
15	66.2	65.5	65.2	65.2	65.8	14.6	15.5	16.8	15.2	13.3	80.5	Calme	id. id.	
16	64.7	63.5	62.8	62.8	62.8	17.2	17.6	17.2	16.5	15.6	78.6	id.	Beau, nuageux	
17	62.2	61.8	61.2	61.2	61.2	16.2	23.8	21.6	16.8	15.7	77.2	id.	id. id.	
18	61.2	60.4	60.2	60.8	61.2	15.5	17.1	16.8	15.2	14.2	72.2	id.	Couvert, pluie	
19	60.2	58.2	56.2	55.2	55.6	13.8	13.8	12.5	12.4	11.8	75.2	E N-E fort	id. id.	
20	59.7	60.2	61.3	62.2	63.4	11.2	14.2	14.2	11.2	12.2	75.2	E N-E modéré	Beau	
DATES		14	15	16	17	18	19	20						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		15.2	17.2	17.8	24.2	18.2	14.3	15.2				
		Minima		11.2	11.2	10.2	12.2	13.2	10.2	9.5				

Pluie tombée: 58^{mm} 4